

Marseille : 250 patients floués par leur dentiste

[Actualités](#)

[Faits divers - Justice](#)

Samedi 07/02/2015 à 11H37 La Provence

<http://www.laprovence.com/article/actualites/3256296/marseille-250-patients-floues-par-leur-dentiste.htm>

Ils ont payé d'avance pour des soins jamais reçus ou interrompus pour cause de liquidation du cabinet dentaire



Des dizaines de patients ont payé cash ou à crédit, pour des prothèses qu'ils attendent toujours . Le préjudice total pourrait atteindre le million d'euros. PHOTO ILLUSTRATION FLORIAN LAUNETTE

Ils seraient 250. 250 patients prêts à en découdre avec leur dentiste. Judiciairement du moins. En colère, parfois au désespoir, certains font le pied de grue devant son cabinet. Peine perdue : *"pour des raisons de sécurité"*, le Dr Harold King, gérant d'un gros cabinet éponyme, situé à la place Cadenat (3e), a mis la clé sous la porte en début d'année. C'est ce que ce praticien a expliqué devant le tribunal de grande instance de Marseille, qui a placé sa société en liquidation judiciaire le 28 janvier dernier, laissant huit salariés sur le carreau.

Pour autant, ses 250 patients continuent à montrer les dents. Enfin ce qu'il en reste... Car le problème pour eux, c'est que le Dr King n'a pas fini son travail. Et ses clients attendent toujours la prothèse qu'ils ont payée rubis sur l'ongle.

Un crédit "maison"

La "spécialité" de ce dentiste était de se faire payer d'avance, en cash ou par chèque, avant même la réalisation des soins. *"Et si vous n'aviez pas les moyens, il vous proposait de faire un crédit, auprès de France-Finances, qui versait directement sur le compte du cabinet"*, raconte Rosario Matina, l'un de ces patients qui déposent plainte aujourd'hui pour abus de confiance.

On venait de tous les coins de Marseille, du Vaucluse, de la Corse, pour bénéficier des tarifs défilant toute concurrence proposés par le Dr King. Un cabinet affilié au réseau Dentexia : cette société controversée qui a lancé en France la dentisterie low cost (*lire ci-contre*).

Suite à une maladie qui provoque le déchaussement de toutes ses dents, Rosario Matina s'est laissé séduire : *"J'avais fait faire 8 devis, qui tournaient autour de 40 000€. Chez King, c'était 20 000 €, avec des prothèses de super-qualité"*. Et puis, ce dentiste-là est une personnalité : en juillet 2013, n'a-t-il pas animé une conférence à l'Assemblée nationale, aux côtés de la députée UMP Valérie Boyer, sur la lutte contre le trafic d'organes et le tourisme de transplantation en Chine ?

Édenté, endetté et sans prothèse

Bref, tout cela inspire confiance à Rosario, qui emprunte à ses proches la somme nécessaire (16 500 €, le reste étant pris en charge par sa mutuelle). Et signe 4 chèques au cabinet dentaire, à encaisser en 4 mois. Mais après lui avoir arraché toutes ses dents du haut, puis deux mois plus tard, toutes ses dents du bas, le Dr King devient insaisissable... *"Impossible de le joindre, et son site internet avait disparu"*, raconte Rosario Matina, édenté, endetté, et toujours sans prothèse, qui a appris début janvier la fermeture du cabinet. Mais le bonhomme a la dent dure : faute de pouvoir retrouver les siennes, il veut récupérer son argent.

Comme lui, 60 patients ont déjà déposé plainte et travaillent à une action groupée (1). Une enquête préliminaire a été ouverte par le Parquet de Marseille, portant notamment sur le volet financier. Confiée à un mandataire judiciaire, la liquidation du cabinet King comporte a minima 750 000 € de créances de patients. 79 d'entre eux ont eu recours à un crédit à la consommation "maison". Resté injoignable hier, le Dr King a reconnu à l'audience du TGI que les soins des 250 patients sont à des stades d'avancement très divers, et qu'il faudrait pour les terminer *"un jour de travail pendant au moins six mois"*.

1. Contact : 06 50 32 16 14

Le business du low cost

"Les plaintes affluent et nous allons poursuivre ce praticien sur le plan disciplinaire", indique le Dr Robert Juaneda, président de l'ordre départemental des chirurgiens-dentistes. Il souligne que *"les dentistes n'ont pas à faire payer des prothèses avant de les avoir posées"* ; et que *"les praticiens n'ont pas à se substituer à un organisme de crédit, ni même à en conseiller un à leurs patients, car cela s'apparente à de la dichotomie"*. Terme qui, dans le monde médical, désigne élégamment le versement de pots de vins...

Plus généralement, l'Ordre professionnel met en garde contre les offres de dentisterie low cost, en particulier celles du réseau Dentexia, *"qui fait l'objet de plusieurs procédures au niveau national"*.

La promesse de belles dents à prix cassés dissimulerait un *"business prothétique"* réalisé au détriment des soins conservateurs, (détartrage, traitement des caries, etc), moins rémunérateurs. Une dérive mercantile contraire à la déontologie médicale dénoncée par l'Ordre national des dentistes.

Sophie Manelli